

2023 - 016



OBJET DE L'ARRÊTÉ

**Autorisation de vente
Ambulante annuelle**

**Monsieur PETIOT David
8 Place Victor Hugo
94270 Le Kremlin-Bicêtre**

2023 - 016

Pour ampliation
Le Maire
Pr Le Maire
L'adjoint délégué

MAIRIE DU KREMLIN-BICETRE (VAL-DE-MARNE)

ARRETE DU MAIRE

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-126 en date du 15 décembre 2016 portant approbation du nouveau règlement municipal des terrasses et des étalages ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 portant revalorisation des taxes et tarifs à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu l'appel à candidatures pour l'installation de food trucks sur le territoire de la commune, valant cahier des charges, publié en novembre 2022 ;

Vu la candidature de **Monsieur PETIOT David**, sollicitant l'autorisation de vente ambulante;

Vu la décision de la commission d'attribution des emplacements de food trucks du 4 janvier 2023,

A R R Ê T E :

Article 1 : L'autorisation de vente de burgers est accordée à Monsieur PETIOT David pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 aux emplacements, jours et horaires suivants :

Place de la Comète : MERCREDI de 17h à 22h.

Parc de Bicêtre : JEUDI de 10h à 15h.

Article 2 : Le permissionnaire est soumis au paiement de droits de voirie fixés suivant la réglementation en vigueur et s'élevant forfaitairement pour l'année 2023 à :
2094.18 €

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville et le Commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Article 4 : La présente permission de voirie peut être retirée sans aucune indemnité, en cas d'inobservation d'une des prescriptions du cahier des charges signé par chaque candidat.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- au pétitionnaire
- au secrétariat général de la Mairie du Kremlin-Bicêtre
- à Monsieur le commissaire de police de la Mairie du Kremlin-Bicêtre
- aux services de la Préfecture du Val-de-Marne

Fait au Kremlin-Bicêtre, le

02 FÉV 2023



Pour le Maire Jean-Luc Laurent et par délégation,
L'Adjoint au Maire chargé des sports, de l'espace public et de la propreté,

Sidi CHIAKH

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20230202-2023-016-AR
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023